

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 14 avril 2014, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1 Assemblée de février 2014

1.1 Adoption du procès-verbal du 10 mars 2014

2 Assemblée du 10 mars 2014

2.1 Autorisation de paiement – Compte de Jeansonne Avocats inc.

2.2 Liste des comptes à payer 2014

Période de questions

3 Administration générale

3.1 Conseil municipal

3.1.1 Levée de l'ordonnance de confidentialité, de non-divulgence et de non-publication rendue par la Commission municipale et défense de l' élu touché par l'enquête en éthique et déontologie

3.1.2 Tournois de golf municipaux – Saison 2014

3.1.3 Modification de la résolution 03-062-14

3.1.4 Demande de bourses de persévérance en Soins infirmiers – Cégep de Granby

3.1.5 Demande de bourses d'honneur – École P.-G.-Ostiguy

3.1.6 Demande de prêt de la salle municipale – Souper bénéfice

3.2 Gestion financière et administrative

3.2.1 Soumissions pour la vente d'une émission d'obligations -- Adjudication

3.2.2 Série d'obligations – Concordance aux règlements d'emprunts

3.2.3 Réalisation d'un emprunt de courte échéance (5 ans)

3.2.4 Prolongation du terme original d'un emprunt de 2 jours

4 Sécurité publique

4.1 Service de police

4.2 Service des Incendies

4.2.1 Rapports d'événements

5 Transport & bâtiment

5.1 Voirie & réseau routier

5.1.1 Travaux de réparation de pavage

5.1.2 Travaux récurrents : abat poussière, nivellement, débroussaillage

5.1.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte 2013

5.1.4 Mandat à Me Frédéric Sylvestre -- Demande de partage des redevances de la carrière

6 Hygiène du milieu

- 6.1 Offre de service de Consultants S.M. inc. – Analyse hydraulique réseau aqueduc et analyse des conduites de la rue Principale
- 6.2 Offre de service de Avizo experts-conseils – Canalisations cours d'eau du Village
- 6.3 Servitude pour le passage et l'entretien d'une conduite d'aqueduc
- 6.4 Demande de soumissions – Plan d'intervention des infrastructures

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1.1 Offre de service de Consultants S.M. inc. – Portrait des usages et permis dans certaines zones
 - 7.1.2 Dérogation mineure au 319, rue Lévesque
 - 7.1.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ – 338 rue Robert
 - 7.1.4 Adoption du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 7.1.5 Adoption du second projet de règlement 760-14 amendant le règlement de zonage
 - 7.1.6 Adoption du second projet de règlement 761-14 amendant le règlement de lotissement

8 Loisirs et culture

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - 8.1.1 Autorisation d'achat des équipements communautaires et clôture de terrain
 - 8.1.2 Offre de service – Productions du Triangle Noir
 - 8.1.3 Autorisation de remboursement à Groupe Banque TD
- 8.2 Infrastructures
 - 8.2.1 Demande de soumissions pour rénovations centre communautaire
 - 8.2.2 Demande de soumissions pour l'amélioration du local de la Fadoq
 - 8.2.3 Offres de services de EXP.
 - Étude de faisabilité – lien cyclable entre rue Principale et route 235 et les commerces de l'autre côté de l'autoroute 10
 - 8.2.4 Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec

9 Divers & affaires nouvelles

- 9.1 États financiers 2013 de l'OMH

Période de questions

Correspondance

- Co-1 Municipalité de Champlain – Invitation journée de formation *Association québécoise d'urbanisme*
- Co-2 Député de Shefford – Invitation 5 à 7
- Co-3 Moisson Rive-Sud – Activité de financement Tournoi de golf
- Co-4 J.P. Cadrin & Ass. Inc. – Départ de Mme Florence Tarte et procédure de transferts
- Co-5 MRC de Rouville – Réception projet règlement 759-14 et premiers projets 760-14 et 761-14
- Co-6 MRC de Maskoutains – Entente travaux d'entretien cours d'eau Rivière Barbue, branche 1
- Co-7 FBL cabinet de comptables – Offre de services professionnels
- Co-8 BPR – Nouvelle norme comptable concernant le passif des sites contaminés
- Co-9 Notaires Ménard & Paquette Inc. – Cession d'une partie du rang Rosalie
- Co-10 Municipalité de St-Alphonse-de-Granby – Maison des Jeunes
- Co-11 Conseil montérégien de la culture et des communications – Services offerts
- Co-12 MMQ – Assemblée générale annuelle des membres sociétaires
- Co-13 CLD au cœur de la Montérégie – Invitation au 16^{ième} gala

- Co-14 MRC de Rouville – Invitation séance d’information concernant la prévention incendie dans les Bâtiments agricoles
- Co-15 MRC de Rouville – Nettoyage et travaux de l’embranchement Dutilly
- Co-16 MRC de Rouville – Programme régional sur la rédaction des plans d’intervention pour les risques élevés et très élevés et Programme d’entretien et de vérification véhicules incendies
- Co-17 Demande de licence de producteur de marijuana à des fins médicales

Levée de l’assemblée

**RÉSOLUTION 04-084-14
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2014**

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d’adopter le procès-verbal de la séance du 10 mars 2014.

Adopté à l’unanimité.

**RÉSOLUTION 04-085-14
AUTORISATION DE PAIEMENT – COMPTE DE JEANSONNE AVOCATS INC.**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d’autoriser le paiement de la facture reçue de Jeansonne avocats inc., pour la période se terminant le 28 février 2014, au montant de 948,54 \$, incluant les taxes.

Adopté à l’unanimité.

**RÉSOLUTION 04-086-14
ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2014**

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d’autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Paiements directs par ACCES D : 52 215,94 \$
- Fournisseurs : 131 438,52 \$
- Déboursés directs : 334,84 \$
- Salaires : 38 882,74 \$

Adopté à l’unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 04-087-14

LEVÉE DE L'ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ, DE NON-DIVULGATION ET DE NON-PUBLICATION RENDUE PAR LA COMMISSION MUNICIPALE ET DÉFENSE DE L'ÉLU TOUCHÉ PAR L'ENQUÊTE EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Considérant la levée de l'ordonnance de confidentialité, de non-divulgence et de non-publication rendue par la Commission municipale du Québec le 2 avril 2014 relativement à l'enquête en éthique et déontologie d'un membre du conseil de la Municipalité de Ange-Gardien;

Considérant que l'élu municipal doit également subir un procès sur la plainte déontologique devant la Commission municipale du Québec;

Considérant que selon l'article 711.19.11 du Code municipal du Québec, toute municipalité doit assumer la défense d'un membre du conseil « intimé dans une procédure dont est saisi un tribunal et qui est fondée sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice des fonctions de la personne comme membre du conseil »;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de demander à Jeansonne Avocats inc. un estimé des coûts à venir pour la défense du membre du conseil de la Municipalité de Ange-Gardien visé par l'enquête en éthique et déontologie.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-088-14

TOURNOIS DE GOLF MUNICIPAUX – SAISON 2014

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser les inscriptions et les dépenses relatives à la participation de M. le maire, Yvan Pinsonneault, ainsi que d'un membre du conseil, aux tournois de golf d'un maximum de cinq municipalités ou organismes avoisinants pour la saison 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-089-14

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 03-062-14

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien participe au Festival country du porc d'Ange-Gardien qui se tiendra les 2, 3, 4, 5 et 6 juillet 2014 et d'autoriser, à cet effet, le versement d'un montant de 500 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-090-14

DEMANDE DE BOURSES DE PERSÉVÉRANCE EN SOINS INFIRMIERS – CÉGEP DE GRANBY

Considérant que des étudiantes en soins infirmiers au Cégep de Granby proviennent de la Municipalité de Ange-Gardien, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'offrir une bourse de 150 \$ à une étudiante de 2^e année et une bourse de 100 \$ à une étudiante de 1^{ère} année dans le cadre du Gala du 21 mai 2014 récompensant la persévérance d'étudiants.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-091-14

DEMANDE DE BOURSES D'HONNEUR – ÉCOLE P.-G.-OSTIGUY

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'offrir une bourse de 150 \$ à un étudiant(e) de l'école P.-G.-Ostiguy, provenant de Ange-Gardien et s'étant démarqué(e), dans le cadre du gala Méritas qui se tiendra le 21 mai 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-092-14

DEMANDE DE PRÊT DE LA SALLE MUNICIPALE – SOUPER BÉNÉFICE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'offrir gratuitement la salle municipale à Mme Judith Ostiguy, le samedi 10 mai 2014, pour un souper bénéfice ayant pour but d'amasser des fonds pour l'orphelinat Hogar Shalom au Guatemala, dans le cadre du cours de démarche d'intégration des acquis en sciences humaines donné au Cégep de Granby. Mme Ostiguy sera responsable de l'entretien ménager de la salle lors de cet événement.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-093-14

SOUMISSIONS POUR LA VENTE D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS – ADJUDICATION

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 513-99, 587-03, 627-06, 628-06, 631-06, 666-08, 729-12, 736-12 et 748-13, la Municipalité de Ange-Gardien souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ange-Gardien a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 avril 2014, au montant de 2 076 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Ange-Gardien a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Mackie Research Capital Corporation	99.2260	125 000 \$	1.40 %	2015	2.68687 %
		129 000 \$	1.60 %	2016	
		133 000 \$	1.90 %	2017	
		137 000 \$	2.20 %	2018	
		1 552 000 \$	2.60 %	2019	
Financière Banque Nationale inc.	98.4870	125 000 \$	1.50 %	2015	2.74272 %
		129 000 \$	1.70 %	2016	
		133 000 \$	1.85 %	2017	
		137 000 \$	2.20 %	2018	
		1 552 000 \$	2.45 %	2019	
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne inc.	98.4170	125 000 \$	1.45 %	2015	2.79695 %
		129 000 \$	1.60 %	2016	
		133 000 \$	1.80 %	2017	
		137 000 \$	2.20 %	2018	
		1 552 000 \$	2.50 %	2019	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98.1600	125 000 \$	1.50 %	2015	2.82298 %
		129 000 \$	1.60 %	2016	
		133 000 \$	1.90 %	2017	
		137 000 \$	2.20 %	2018	
		1 552 000 \$	2.45 %	2019	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Mackie Research Capital Corporation s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 076 000 \$ de la Municipalité de Ange-Gardien soit adjugée à Mackie Research Capital Corporation;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-094-14 SÉRIE D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Ange-Gardien souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 076 000 \$;

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
513-99	104 800 \$
587-03	134 200 \$
627-06	23 100 \$
628-06	137 200 \$
631-06	145 900 \$
666-08	87 500 \$
729-12	374 862 \$
729-12	44 518 \$
736-12	93 523 \$
748-13	211 909 \$
748-13	718 488 \$

CONSIDÉRANT QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 076 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 29 avril 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisé à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.P. DE L'ANGE-GARDIEN
101, RUE CANROBERT
ANGE-GARDIEN, QC J0E 1E0

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 29 avril et le 29 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., C. d-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Ange-Gardien, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-095-14
RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE COURTE ÉCHÉANCE (5 ANS)

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 076 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 513-99, 587-03, 627-06, 628-06, 631-06, 666-08, 729-12, 736-12 et 748-13, la Municipalité de Ange-Gardien émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

Cinq (5) ans (à compter du 29 avril 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 627-06, 628-06, 631-06, 666-08, 729-12, 736-12 et 748-13, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-096-14
PROLONGATION DU TERME ORIGINAL D'UN EMPRUNT DE 2 JOURS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ange-Gardien désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c.D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ange-Gardien aura le 27 avril 2014, un montant de 239 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 434 000 \$, pour une période de 5 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 513-99 et 587-03;

CONSIDÉRANT QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 29 avril 2014;

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu :

QUE la Municipalité de Ange-Gardien emprunte 239 000 \$ par obligation en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 2 jours au terme original des règlements d'emprunt numéros 513-99 et 587-03.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 04-097-14
TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE

Considérant les réparations de chaussée nécessaires suite aux bris d'aqueduc ou de baissières formés à l'automne 2013 et durant l'hiver 2014.

Considérant le rapport de la directrice des services techniques, Mme Patricia Debel, et l'offre de services de Asphalte des Cantons;

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu de mandater Sintra, division Asphalte des Cantons à effectuer lesdits travaux de réparation de chaussée, tel qu'indiqués au rapport de Mme Debel, pour un montant de 12 104,06 \$, plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-098-14

TRAVAUX RÉCURRENTS : ABAT POUSSIÈRE, NIVELLEMENT, DÉBROUSSAILLAGE

Considérant le rapport relatif aux travaux de voirie estivaux récurrents, préparé par la directrice des services techniques, Mme Patricia Debel, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser les dépenses relatives à l'épandage d'abat poussière dans le rang Saint-Charles, le fauchage des abords de chemins, le nivellement du rang Saint-Charles et de la rue Gauvin, le nettoyage des puisards ainsi que le débroussaillage des fossés.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-099-14

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTE 2013

Considérant que le ministère des transports a versé une compensation de 20 982,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin, et résolu que la municipalité de Ange-Gardien informe le ministère des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-100-14

MANDAT À M^E FRÉDÉRIC SYLVESTRE – DEMANDE DE PARTAGE DES REDEVANCES DE LA CARRIÈRE

Considérant l'article 78.13 de la Loi sur les compétences municipales qui stipule que : «...une municipalité qui a compétence en matière de voirie et par les voies publiques de laquelle transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir d'un site situé sur le territoire d'une autre municipalité, des substances à l'égard desquelles un droit est payable en vertu de l'article 78.2 peut demander à cette dernière de conclure une entente sur l'attribution des sommes versées au fonds qu'elle a constitué ... »;

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi a demandé à la Municipalité de Ange-Gardien de conclure une entente de partage des redevances qui lui sont versées par la carrière située sur son territoire à l'égard des substances qui transitent ou sont susceptibles de transiter sur le territoire de la Ville de Farnham;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de retenir les services de M^e Frédéric Sylvestre pour accompagner la Municipalité de Ange-Gardien dans ses démarches visant la conclusion d'une entente avec la MRC de Brome-Missisquoi dans le cadre du partage des redevances versées par la carrière située sur son territoire.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-101-14

OFFRE DE SERVICES DE LES CONSULTANTS S.M. INC. – ANALYSE HYDRAULIQUE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET ANALYSE DES CONDUITES DE LA RUE PRINCIPALE

Considérant que suite à la réception du rapport du plan directeur du réseau d'aqueduc de la municipalité de Ange-Gardien, des simulations hydrauliques du réseau d'aqueduc sont nécessaires afin d'établir les priorités des travaux de réfection de certaines rues;

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'accepter l'offre de services de Les Consultants S.M. inc. du 19 mars 2014, au montant de 6 050 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-102-14

OFFRE DE SERVICES DE LES CONSULTANTS S.M. INC. - ÉTABLISSEMENT DES BESOINS EN REMPLACEMENT DE CONDUITES SUR LA RUE PRINCIPALE

Considérant que le Conseil projette de procéder à la réfection d'une section de la rue Principale, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accepter l'offre de services de Les Consultants S.M. inc. du 10 avril 2014, au montant de 5 250 \$ plus taxes, dans le cadre d'une inspection télévisée des conduites d'égout sanitaire et d'égout pluvial présentes sur la rue Principale.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-103-14

OFFRE DE SERVICES DE AVIZO – EXPERTS-CONSEILS – CANALISATION COURS D'EAU DU VILLAGE

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien souhaite procéder au remplacement de sections de canalisation du cours d'eau du Village, notamment les phases 1a et 1b identifiées par F. Bernard Experts-Conseils dans l'étude d'avant-projet de septembre 2013;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'accepter l'offre de services de Avizo Experts-Conseils, au montant de 18 530 \$ plus taxes, pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour la reconstruction de la canalisation du cours d'eau du Village, sur une distance approximative de 75 mètres.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-104-14

SERVITUDE POUR LE PASSAGE ET L'ENTRETIEN D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC

Considérant que dans le cadre des travaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur du Lac Bleu, une conduite a été installée sur les lots 3 518 452, 3 518 449 et 3 518 464;

Considérant que la Municipalité doit signer des servitudes permanentes avec les propriétaires visés pour le passage et l'entretien de ladite conduite;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser les dépenses nécessaires à l'établissement de la valeur des terrains visés par une servitude de passage et d'entretien d'une conduite d'aqueduc installée dans le cadre des travaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur du Lac Bleu.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-105-14

DEMANDE DE SOUMISSIONS – PLAN D’INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES

Considérant que toute demande d’aide financière pour la réalisation de travaux de renouvellement de conduites d’eau potable ou d’égout doit être appuyée par une mise en priorité des travaux à effectuer à partir d’un plan d’intervention.

Considérant qu’un nouveau *Guide d’élaboration d’un plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable, d’égouts et des chaussées* est maintenant disponible et que tous les nouveaux plans d’intervention soumis au MAMROT à compter du 1^{er} janvier 2014 doivent être préparés selon ce guide.

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien demande des soumissions pour l’élaboration de son plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable, d’égouts et des chaussées.

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION 04-106-14

OFFRE DE SERVICES DE CONSULTANTS S.M. INC. – PORTRAIT DES USAGES ET PERMIS DANS CERTAINES ZONES

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de retenir les services à taux horaires de Les Consultants S.M. inc., pour l’étude des usages, permis, autorisations et projets potentiels dans certaines zones et d’autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 8 000 \$ plus taxes.

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION 04-107-14

DÉROGATION MINEURE AU 319, RUE LÉVESQUE

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d’urbanisme (C.C.U.) de la Municipalité de Ange-Gardien relative à la propriété située au 319, rue Lévesque qui consiste à diviser le lot 3 518 434 en deux pour créer un lot conforme (déjà bâti) et un nouveau lot adjacent dans le secteur du lac Bleu;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme (C.C.U.) de la Municipalité qui est favorable à l’acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- les terrains avoisinants le lot en question ne respectent pas la norme de profondeur minimale;

- cette situation est unique au secteur du lac Bleu;
- le propriétaire devra s'engager à respecter une longueur de façade minimale de 45 mètres;
- le terrain ne touche pas la bande riveraine.

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter la dérogation mineure relative à la propriété située au 319, rue Lévesque, lot 3 518 434.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-108-14

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – 338, RUE ROBERT

Considérant la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) relativement au lotissement en deux lots, du terrain du 338, rue Robert à Ange-Gardien, lot 3 517 662;

Considérant que le lot est déjà utilisé à des fins autres qu'agricoles et qu'il est enclavé par des lots utilisés à des fins résidentielles;

Considérant qu'il n'y aura pas de conséquence négative supplémentaire sur les activités agricoles environnantes, puisqu'il n'y a pas de changement dans le type d'usage;

Considérant que l'application des distances séparatrices ne sera pas plus contraignante;

Considérant que le lot est suffisamment grand pour être divisé en deux parties;

Considérant qu'une telle activité ne nuira pas à l'homogénéité du milieu, puisque le secteur est déjà voué à l'usage résidentiel;

Considérant qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur la qualité de l'environnement puisque les services d'aqueduc et d'égout desserviront les nouvelles propriétés résidentielles;

Considérant que la superficie visée est insuffisante pour supporter des activités agricoles;

Considérant que cette demande est conforme aux règlements municipaux.

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien appui la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.) relativement au lotissement en deux lots, du terrain du 338, rue Robert à Ange-Gardien à des fins de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale lot 3 517 662.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-109-14
ADOPTION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le règlement numéro 759-14 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-110-14
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 760-14 AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 760-14, amendant le règlement de zonage de la municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-111-14
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 761-14 AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 761-14 amendant le règlement de lotissement de la municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 04-112-14
AUTORISATION D'ACHAT DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET CLÔTURE
DE TERRAIN**

Considérant l'acceptation du projet « Foires et activités, bien équipées! » par la MRC de Rouville dans le cadre du Pacte rural et la réception de la convention relative à l'octroi d'une aide financière, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu :

- d'autoriser l'achat des équipements décrits au projet déposé à la MRC de Rouville;

- de procéder, en régie, aux travaux nécessaires à l'établissement d'une aire d'entreposage attenante au garage municipal (aménagement du terrain, installation d'une clôture);
- que les dépenses relatives, à la charge de la Municipalité, seront imputables au poste 23 02000 000 (Subvention à des projets du pacte rural) pour 25 000 \$ et au surplus accumulé non affecté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-113-14
OFFRE DE SERVICES – PRODUCTIONS DU TRIANGLE NOIR

Considérant la proposition de services de « Les Productions du triangle noir » pour l'organisation de spectacles dans le cadre de la Fête nationale ainsi que pendant la saison estivale, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser la conclusion d'une entente avec « Les Productions du triangle noir » qui devra tenir compte des recommandations du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ainsi que des disponibilités budgétaires.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-114-14
AUTORISATION DE REMBOURSEMENT À GROUPE BANQUE TD

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser le versement de la somme de 1 769,20 \$ à Groupe Banque TD correspondant au montant de subvention non utilisé par les Gardes-en-Joie du Lac Bleu dans le cadre du projet de parc écologique.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-115-14
DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR RÉNOVATIONS CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant que le conseil souhaite rénover et/ou améliorer plusieurs éléments du centre communautaire, notamment la façade, le drainage, la toiture, les entrées arrière, l'enseigne et le système de chauffage, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser les demandes de soumissions à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-116-14

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'AMÉLIORATION DU LOCAL DE LA FADOQ

Considérant la consultation tenue auprès de membres de la FADOQ de Ange-Gardien et des besoins qu'ils ont exprimés, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser la demande de soumissions pour l'amélioration du local qu'ils utilisent au centre communautaire et pour l'aménagement d'un jeu de pétanque supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-117-14

ÉTUDE DE FAISABILITÉ – LIEN CYCLABLE ENTRE LA RUE PRINCIPALE ET LA ROUTE 235 ET LES COMMERCES DE L'AUTRE CÔTÉ DE L'AUTOROUTE 10

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accorder un mandat à l'entreprise EXP qui consiste à examiner les possibilités d'aménagement d'un lien polyvalent (cyclistes, piétons, etc.) qui permettrait de relier la rue Principale avec les commerces et établissements localisés le long de la route 235, de part et d'autre de l'autoroute 10 et d'accepter, à cet effet, son offre de services du 7 mars 2014 au montant de 7 495 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-118-14

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction du projet de la ligne à 230 kV Saint-Césaire – Bedford sur son territoire;

Considérant que la MRC de Rouville s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 274 903,04 \$ et que les organismes admissibles de la MRC de Rouville se sont entendus pour la partager comme suit;

- Saint-Césaire : 153 863,65 \$
- Ange-Gardien : 121 039,39 \$

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 17 mars 2014, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respecte les conditions générales de réalisation du programme;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Brigitte Vachon à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 04-119-14
ÉTATS FINANCIERS 2013 DE L'OMH

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'accepter les états financiers 2013 de l'Office Municipal d'Habitation de Ange-Gardien, ainsi que le déficit s'y rapportant.

Il est également résolu d'autoriser le paiement d'une somme de 629.00 \$ à l'OMH de Ange-Gardien, relative au déficit excédentaire de l'exercice 2013.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 04-120-14
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Charles Choquette et résolu, à 20 h 55, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière